

Décision n°2019-14-0036

Portant mise en place et composition du comité technique régional de l'autisme (CTRA) Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la circulaire interministérielle DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement,

Considérant les dispositions de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux, déployée pour la période 2018-2022,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022, un comité technique régional pour l'autisme (CTRA) est constitué pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CTRA sera force de proposition et de mobilisation en matière de politique menée en faveur des personnes autistes. Ses missions sont définies comme suit :

- contribuer à la mise en œuvre et au suivi des orientations régionales sur l'autisme et à la déclinaison opérationnelle de la stratégie 2018-2022,
- contribuer par des avis et propositions à l'organisation de l'offre aux personnes,
- faciliter l'organisation de réseaux,
- être un lieu de rencontre entre les différents partenaires et de formulation de constats et de réflexions partagés.

Le CTRA sera régulièrement informé des travaux du comité d'experts et des actions de l'ARS dans le domaine de l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux.

Article 2 : La composition du comité technique régional pour l'autisme est fixée comme suit :

Présidence :

- le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- la directrice de la Direction de l'autonomie, présidente par délégation du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

1er collège : institutions :

- **ARS :**
 - Le directeur délégué au pilotage de l'offre et/ou le chef de pôle de la planification de l'offre médico-sociale, Direction de l'autonomie

- Le référent autisme régional, Direction de l'autonomie
- Le référent médical, Direction de l'autonomie
- Le référent médical, Direction de l'offre de soins
- Le référent santé mentale, Direction stratégie et parcours
- Le chef de projet parcours de santé des jeunes, Direction stratégie et parcours

- Le directeur départemental de l'Ain
- Le directeur départemental de l'Allier
- Le directeur départemental de l'Ardèche
- Le directeur départemental du Cantal
- Le directeur départemental de la Drôme
- Le directeur départemental de l'Isère
- Le directeur départemental de la Loire
- Le directeur départemental de la Haute-Loire
- Le directeur départemental du Puy de Dôme
- Le directeur départemental du Rhône
- Le directeur départemental de la Savoie
- Le directeur départemental de la Haute-Savoie

- Toute personne experte de l'ARS selon l'ordre du jour.

➤ Métropole de Lyon :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Sophie MONTJOTIN, directrice du pôle Personnes Agées - Personnes Handicapées	M. Hervé LAUFER, directeur général de la Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)

➤ Conseils départementaux :

Conseil départemental de l'Ain :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Muriel LUGA-GIRAUD, vice-présidente déléguée aux affaires sociales, conseillère départementale du canton de Châtillon-sur-Chalaronne	Mme Annie MEURIAU, conseillère départementale du canton de Hauteville-Lompnès.

Conseil départemental de l'Allier :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Un représentant à désigner	Un représentant à désigner

Conseil départemental de l'Ardèche :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Martine FINIELS, vice-présidente en charge de la solidarité	Le directeur de l'Autonomie ou la directrice déléguée de l'Autonomie

Conseil départemental du Cantal :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Sylvie LACHAIZE, vice-présidente en charge de la solidarité sociale, de l'autonomie et de la citoyenneté	Mme Aline HUGONNET, vice-présidente en charge de l'insertion et du logement

Conseil départemental de la Drôme :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Christine MORGAND, médecin coordonnateur des évaluations autonomie	Mme Emmanuelle DELATOUR, chef du service Gouvernance et animation territoriale

Conseil départemental de l'Isère :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Laura BONNEFOY, vice-présidente	Mme Claire DEBOST, conseillère départementale

Conseil départemental de la Loire :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Christine DELHUMEAU-GAZEL, médecin à la Maison Loire Autonomie	Mme Françoise RIAZI, médecin à la MDPH

Conseil départemental de la Haute-Loire :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. François LIONNET, directeur délégué du pôle Autonomie et directeur de la MDPH	M. Vincent COURIOL, chargé de projets Autonomie

Conseil départemental du Puy de Dôme :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Alexandre POURCHON, vice-président en charge des solidarités sociales et de l'autonomie des personnes, Conseiller départemental du canton de Clermont 1	M. Julien LAUMIER, directeur de la MDPH, ou Mme Anne-Marie BALADIER, directrice de l'Autonomie

Conseil départemental du Rhône :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Sophie SIFFERT, adjointe au Directeur de l'Autonomie	Mme Marion WIENDERS, chef de service Relations Partenariales

Conseil départemental de la Savoie :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Noémie BECKER, médecin de PMI	Mme Frédérique ROGEAUX, médecin de PMI

Conseil départemental de la Haute-Savoie :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Un représentant à désigner	Un représentant à désigner

➤ Education Nationale :

- Mme Véronique MONTANGERAND, conseillère technique ASH auprès de la Rectrice de l'académie de Lyon
- Mme Isabelle RANCHY, conseillère technique ASH auprès de la Rectrice de l'académie de Grenoble
- M. Dominique MOMIRON, conseiller technique ASH auprès du Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

2ème collège : usagers et familles :

➤ Associations de familles :

- Mme Annick TABET, présidente de l'association Sésame Autisme et un représentant des usagers
- Mme Mireille LEMAHIEU, présidente de l'URAFRA et un représentant des usagers

- Mme Danièle LANGLOYS, présidente de l'association Autisme France et un représentant des usagers
- Mme Christine MEIGNIEN, présidente de l'association Allier Sésame autisme et un représentant des usagers
- Mme Anne LISSILLOUR, association AVEC et un représentant des usagers
- Mme Nicole PHILIBERT, présidente de l'Association ATOUTDYS et un représentant des usagers

3ème collège : Professionnels du secteur médico-social :

➤ Centre de Ressource Autisme (CRA) :

- Mme Laurence GEMBARA, médecin coordonnateur du CRA Auvergne
- Mme Elisabeth LOQUET, directeur administratif du CRA Auvergne
- Mme Sandrine SONIE, médecin coordonnateur du CRA Rhône-Alpes
- M. Pascal MARIOTTI, directeur administratif du CRA Rhône-Alpes
- Mme Valérie BENOTTI, représentant respectivement les Conseils d'Orientations Stratégiques (COS) des deux CRA d'Auvergne et de Rhône-Alpes

➤ Structures médico-sociales :

- M. Jérôme COLRAT, directeur régional d'APF-France Handicap
- Mme Martine PIRAT CRAMET, directrice d'établissements et services – APAJH de l'Ain
- M. Loïc SURGET, directeur de la MAS de Sallanches
- M. Bertrand GAUTIER, directeur général des Liserons
- Mme Ghislaine LUBART, présidente de l'association Envol Isère Autisme
- M. Philippe MORTEL, directeur général adjoint de l'OVE
- Mme Catherine JOSSELIN, directrice FAM et MAS de Chignat, ADAPEI du Puy-de-Dôme
- Mme Josette DAMBON, directrice SAMSAH et accueil de jour "Maison du Parc", Fondation Jacques Chirac (Puy de Dôme)
- M. Pierre DE BATTISTA, directeur du pôle enfance "L'Envol" à Moulins
- M. Lucien LALO, directeur général de l'ADAPEI du Cantal
- M. Pierre-Henri MONTOVERT, directeur d'établissements et services - APAJH de l'Isère, et délégué régional ANECAMSP
- M. Benjamin LACAS, directeur du CAMSP de Clermont-Ferrand

➤ Commission spécialisée médico-sociale de la CRSA :

- Mme Elisabeth CHAMBERT, présidente

➤ CREAI Auvergne-Rhône-Alpes :

-
- Mme Sophie LETURGEON, Directrice

4ème collège : professionnels de santé :

➤ Experts médicaux :

- Pédiopsychiatres :
 - Dr Stéphane CABROL (centre hospitalier spécialisé de la Savoie à Bassens)
 - Dr Françoise NOTON-DURAND (centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand)
- Psychiatres :
 - Pr Nicolas FRANCK (centre hospitalier Le Vinatier)
 - Dr Catherine MASSOUBRE (centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne)
 - Dr Benjamin GOUACHE (centre hospitalier Alpes-Isère)
- Neuropédiatre :
 - Pr Vincent DES PORTES (centre hospitalier universitaire de Lyon)

- Pédiatre libéral :
 - Dr Anne PIOLLET
- Centre de référence affection génétique à expression psychiatrique :
 - Dr Caroline DEMILY (centre hospitalier Le Vinatier)

➤ Représentants de structures sanitaires :

- M. Didier HOELTGEN, directeur général du centre hospitalier universitaire de Clermont Ferrand, ou son représentant
- Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, directrice générale du centre hospitalier de Saint-Jean de Dieu, ou son représentant
- M. Jean-Paul PERNET-SOLLIER, directeur général de l'Association Hospitalière Sainte-Marie, ou son représentant
- Mme Véronique BOURRACHOT, directrice générale du centre hospitalier Alpes-Isère, ou son représentant
- Mme le Dr Anne MONGE, médecin coordonnateur au groupement de coopération sanitaire Maison des Réseaux de Santé Isère (Réseau ANAIS)

Article 3 : La composition du Bureau du comité technique régional de l'autisme est fixée comme suit :

- Des représentants de l'ARS
- Les médecins coordonnateurs des deux CRA
- Les associations de familles
- Les représentants de l'Education Nationale
- Le CREAI

Article 4 : La directrice de l'autonomie de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés.

Fait à Lyon, le 29 mars 2019

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes, et par délégation
La Directrice de l'Autonomie
Marie-Hélène LECENNE